

DEUST PREPARATEUR / TECHNICIEN EN PHARMACIE

UNE FORMATION, UNE EXPERIENCE PROFESSIONNELLE



CFA des Préparateurs en Pharmacie du Var

Le Castigneau B
Rue Henri Barbusse
83000 Toulon

Bâtiment Regain
14 Rue Jean Giono
83340 LE CANNET DES MAURES



Mail : accueil@prepapharmavar.com
Site internet : www.cfapharma.fr

Le diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques est un diplôme national de l'enseignement supérieur situé au niveau 5 de la grille française de qualifications. Il sanctionne un premier cycle d'enseignement universitaire par l'attribution de 120 ECTS. Son accès est sélectif. Sa finalité première est l'insertion professionnelle immédiate. De ce fait il atteste d'un ensemble de compétences correspondant à une cible professionnelle. Les parcours de formation relèvent de la formation initiale ou continue et comprennent un volume important de mise en situation professionnelle.

La formation est une création issue d'une restructuration dans le cadre d'un partenariat entre Aix-Marseille Université et les centres de formations des apprentis de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur dispensant la certification « brevet de préparateur en pharmacie ». Elle s'inscrit dans une démarche d'expérimentation nationale fédérée par la conférence des doyens des facultés de pharmacie et en lien avec le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, sur le processus d'universitarisation de la formation des préparateurs en pharmacie. L'universitarisation de la formation des préparateurs en pharmacie leur permettra de maintenir un plan de carrière semblable à celui des autres professions paramédicales, de faciliter la poursuite d'études en licence professionnelle, la mobilité des professionnels dans l'espace européen, et la réorientation leur carrière (soit dans le cadre de la formation, soit dans l'exercice professionnel) grâce à des passerelles prévues par le système LMD.

L'objectif de l'universitarisation est d'augmenter l'attractivité des métiers de préparateurs en pharmacie d'officine et hospitalière en revalorisant les activités et en ouvrant des possibilités d'évolution de carrières : accès possible à d'autres licences Pro (Industrie, Herboristerie...), accès aux études de santé et en particulier aux études de pharmacie dans le cadre des dispositifs mis en place dans la réforme de l'accès aux études de Santé, accès au master « ingénierie de la santé » d'Aix-Marseille Université [parcours « Prévention des Risques et Nuisances Technologiques » (PRNT) ou parcours « Médicaments et Produits de Santé » (M&PS)].

➤ **Champs de formation**

- **Préparateur/Technicien en pharmacie, profession réglementée**
- **Nomenclature du niveau de qualification : 5**

- **Code RNCP** : 35 719
- **Code(s) NSF** : 331 : Santé
- **Formacode(s)** : 43006 : Préparation pharmacie
- **Certificateur** : Université Aix-Marseille
- **Date de publication** : 05-07-2021

I. Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Le CFA est entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour les autres types de handicap, un référent handicap est désigné et formé pour adapter la formation et l'organisation des examens à votre type de handicap.

II. Modalités et délais d'accès

➤ **Prérequis**

- Être titulaire du BAC ou d'un DAEU.
- Être inscrit sur Parcoursup.
- Avoir passé avec succès les tests de positionnement au CFA.
- Avoir conclu un contrat d'apprentissage ou un contrat de professionnalisation avec une pharmacie.

() Tous les bacs sont acceptés. Néanmoins, nous recommandons plutôt les bacs S, ST2S ou STL qui sont bien adaptés à la formation au DEUST Technicien / Préparateur en Pharmacie. Nous consulter pour les bacs obtenus à l'étranger.*

➤ **Modalités d'inscription**

A partir du mois de Novembre, contacter le CFA Préparateur en Pharmacie du Var pour une préinscription au 04 94 18 90 95 ou via le site internet www.cfapharma.fr :

- Compléter une fiche contact
- Fournir la copie du diplôme exigé (voir ci-dessus)
- Fournir une copie de la carte d'identité ou du titre de séjour en cours de validité
- Fournir les bulletins de notes de 1ère et de terminale (pour les candidats de moins de 26 ans)
- Fournir le certificat individuel de la Journée « Défense et Citoyenneté », pour les candidats entre 16 et 25 ans.
- Fournir Curriculum vitae

Après réception des pièces demandées, le CFA propose un rendez-vous pour les tests de positionnement et l'entretien individuel.

Accès DEUST 1 (dès la rentrée universitaire 2025)

S'inscrire au DEUST Préparateur / Technicien en Pharmacie pour la rentrée 2026 : contacter le CFA AU 04.94.18.90.95.

- **Sélection via Parcoursup :**
- Bacheliers (bacs généraux et technologiques ST2S - Sciences et Technologies de la Santé et du Social),
- Bacheliers issus de bacs technologiques autres que ST2S,
- Bacheliers issus de bacs professionnels avec accompagnement pédagogique adapté au cours de l'année.

Les apprenants sont sélectionnés via la plateforme Parcoursup. Les dossiers seront examinés de manière conjointe par une commission pédagogique incluant des représentants des CFA et de l'université, et présidée par un universitaire issu de la composante pharmacie.

Accès à la formation si contrat d'apprentissage associé à celle-ci.

- **Sélection hors Parcoursup : Préinscriptions dès Novembre 2025, contacter le CFA Préparateur en Pharmacie du Var au 04 94 18 90 95 ou via le site internet <https://www.cfapharma.fr> :**
- Etudiants de la filière Santé avec 1ère année d'accès aux études de santé validée, avec dispense potentielle des enseignements validés après avis de la commission pédagogique,
- Autres formations post-bac,
- Les titulaires de tout autre diplôme considéré comme équivalent selon la réglementation en vigueur

Les dossiers seront examinés de manière conjointe par une commission pédagogique incluant des représentants des CFA et de l'université et présidée par un universitaire issu de la composante pharmacie.

Accès à la formation si contrat d'apprentissage associé à celle-ci.

Accès DEUST 2 (dès la rentrée universitaire 2025)

Les dossiers seront examinés de manière conjointe par une commission pédagogique incluant des représentants des CFA et de l'université et présidée par un universitaire

issu de la composante pharmacie.

Accès à la formation si contrat d'apprentissage associé à celle-ci.

Cas particulier des étudiants titulaires du Brevet Professionnel de Préparateur en Pharmacie, accès via la validation des acquis de l'expérience "VAE" (dès la rentrée universitaire 2025) : contacter le CFA Préparateur en Pharmacie du Var au 04 94 18 90 95 ou via le site internet <https://www.cfapharma.fr> :

L'inscription au diplôme de DEUST Préparateur/Technicien en pharmacie est ouverte aux titulaires du Brevet Professionnel de préparateur en pharmacie dans le cadre de la VAE. Une équivalence est accordée pour les blocs de compétences 1 à 4 de la fiche RNCP. Les blocs de compétences 5 et 6 sont ouverts à la VAE.

Pour la validation des acquis de l'expérience (VAE), un jury sera désigné par le président de l'université d'Aix-Marseille de conformément à l'article L611-4 du code de l'éducation. La formation relève de la formation professionnelle prévoyant ainsi toutes ses modalités dont les contrats de professionnalisation.

Plus d'informations : [Intégrer la formation par le dispositif VAE](#)

La démarche se fait auprès de l'université suivant différentes phases :

- Phase 1 : La demande de recevabilité (Réunion d'information collective, entretien et choix du diplôme, demande de recevabilité administrative à la VAE et élaboration du dossier de VAE (partie 1), avis de faisabilité pédagogique, avis de recevabilité administrative, inscription dans la démarche de VAE),
- Phase 2 : La demande de certification (Rédaction du dossier de VAE, dépôt du dossier de VAE, jury VAE),
- Phase 3 : Parcours post-jury en cas de validation partielle (Réalisation de la prescription demandée par le jury, évaluation des prescriptions).

➤ Tests de positionnement

- Test d'aptitude numérique : règle de trois, pourcentages, opérations, conversions...
- Test de Français : dictée et rédaction d'un projet professionnel
- Entretien de motivation

Ces épreuves permettent d'évaluer le niveau des prérequis et la motivation du candidat, éventuellement de lui proposer une orientation différente.

III. Modalités d'enseignement, volume horaire, modalités d'évaluation et description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence

➤ **Modalités d'enseignement**

La formation est proposée en formation initiale et continue dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat de professionnalisation.

La formation articule et intègre des enseignements théoriques (CM), pratiques (TD/TP), des mises en situation professionnelle, l'apprentissage de méthodes et d'outils, notamment numériques, des périodes de formation en milieu professionnel, notamment des stages et des projets tuteurés individuels ou collectifs. La pédagogie fait ainsi une large place à l'autonomie de l'étudiant et à son travail personnel, pour mettre en œuvre et démontrer les connaissances et les compétences acquises.

Les enseignements seront assurés par des enseignants-chercheurs, des enseignants, des chargés d'enseignement et des professionnels en exercice (pharmaciens et/ou préparateurs en pharmacie).

Les enseignements auront lieu en grande majorité au CFA pour favoriser le lien entre la formation et le milieu professionnel. Les enseignements universitaires pourront être organisés au CFA (cours en face à face ou à distance en visioconférence) ou à la faculté de pharmacie d'Aix-Marseille.

➤ **Volume horaire**

Formation en alternance de 24 mois : contrat de 35 heures par semaine dont des heures de cours au CFA et des heures en entreprise.

Heures de cours au CFA : 840 heures (420 heures la 1^{ère} année et 420 heures la 2^{ème} année)

Le plan de formation du diplôme permettra l'attribution de 120 ECTS.

1 ECTS = 10 heures d'enseignements théoriques et 35 heures de stage.

Chaque année de formation est organisée en semestres et est constituée :

- D'une **formation théorique (CM) et pratique (TD)** de 40 ECTS soit **420 heures/an**

- D'une **formation pratique et professionnelle** comptant pour 1/3 des ECTS soit 20 ECTS/an
 - Incluant des projets tutorés, travaux personnels, mémoires et présentations orales **(8 ECTS)**
 - Incluant la réalisation des stages en entreprises **(12 semaines / an soit 12 ECTS)** avec des objectifs pédagogiques définis et l'évaluation de l'acquisition de compétences. Ces stages sont réalisés pendant la période en entreprise dans le cadre de la formation en alternance.

➤ **Modalités d'évaluation**

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés par un contrôle continu, un examen blanc, un entretien individuel semestriel de suivi pédagogique et deux visites en entreprise par an.

Validation des modules de 1^{ère} année en fin de 1^{ère} année avec session de rattrapage et des modules de 2^{ème} année en fin de 2^{ème} année avec session de rattrapage.

Concernant **l'évaluation des blocs de compétences**, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées :

- Rendu de travaux,
- Mise en situation,
- Evaluation de projet tutoré, etc.

Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification :

- Formation initiale,
- Formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements à une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du DEUST, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de **120 crédits ECTS**.

Possible validation partielle par acquisition progressive de blocs de compétences dans la limite de 3 ans.

➤ Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence

Blocs de compétences spécifiques/disciplinaires :

N° du bloc	Intitulé du bloc	Liste de compétences	Modalités
1	Gérer la demande de produit pharmaceutique et accompagner la personne dans sa prise en charge	Analyser la conformité réglementaire d'une prescription	formation initiale, formation continue.
		Valider la recevabilité des demandes	
		Rechercher et préparer les éléments nécessaires à l'analyse scientifique et technique d'une prescription ou d'une demande	
		Recenser et sélectionner les différentes sources documentaires professionnelles et réglementaires	
		Contrôler l'identité des médicaments, produits, dispositifs médicaux et matériels de nature non médicamenteuse à délivrer ainsi que l'intégrité de leur conditionnement	
		Exécuter les différentes opérations constituant une préparation : pesées, mesures, mise en forme pharmaceutique, répartition et conditionnement	
		Exécuter les actes réglementaires accompagnant la délivrance des médicaments, produits et matériels	
		Exécuter les actes réglementaires et établir les documents relatifs aux matières premières, à la préparation et au conditionnement	
		Donner des informations, des explications et des recommandations au public	
		Choisir des arguments de vente concernant des produits de diététique, cosmétique et hygiène	
2	Travailler en équipe pluriprofessionnelle et traiter les informations liées aux activités pharmaceutiques	Donner des informations et des explications à des professionnels du secteur sanitaire et social	formation initiale, formation continue.
		Participer à la formation technique	
		Produire et transmettre un message oral, écrit ou télématique	
		Rendre compte des opérations effectuées	

3	Agir en matière de prévention	Recenser les risques à partir de l'analyse cumulée d'incidents et d'anomalies	formation initiale, formation continue.
		Donner des informations, des explications et des recommandations au public	
		Participer à la présentation matérielle des produits et à l'agencement des présentoirs et des vitrines	
4	Gestion des flux des produits pharmaceutiques	Analyser un inventaire pour évaluer les besoins	formation initiale, formation continue.
		Contrôler l'identité et la qualité des matières premières	
		Contrôler la qualité du produit préparé	
		Identifier, par un étiquetage conforme, les matières premières, les produits semi-ouvrés, les préparations et les produits officinaux divisés. Vérifier la conformité d'un étiquetage	
		Contrôler l'identité des médicaments, produits, dispositifs médicaux et matériels de nature non médicamenteuse à délivrer ainsi que l'intégrité de leur conditionnement	
		Contrôler les conditions de conservation des médicaments, produits, dispositifs médicaux et articles de conditionnement	
		Exécuter les formalités nécessaires au remboursement par les divers organisme payeurs	
		Effectuer les opérations liées à la vente : prix d'achat, prix de vente et facture	
		Décontaminer, désinfecter et stériliser	
		Préparer et passer une commande	
		Réceptionner et contrôler les livraisons	
		Stocker les matières premières, les articles de conditionnement, les médicaments, les produits et les dispositifs médicaux	
		Opérer les saisies manuelles et informatisées pour la tenue des stocks	
		Participer à la présentation matérielle des produits et à l'agencement des présentoirs et des vitrines	

Blocs de compétences transversaux :

5	Se situer en tant que professionnel de santé	Développer un raisonnement de professionnel de santé	formation initiale, VAE, formation continue.
		Caractériser et valoriser son identité, ses compétences dans le secteur de la santé.	
		Recenser et sélectionner les différentes sources documentaires professionnelles et réglementaires en matière de santé	
		Traiter l'information médicale et scientifique	
		Identifier le processus de construction, de diffusion, de déconstruction et de valorisation des savoirs en santé.	
		Donner des informations et des explications à des professionnels du secteur sanitaire et social	
6	Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.	formation initiale, VAE, formation continue.
		Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.	
		Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.	
		Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.	

IV. Recherche d'un employeur

Une fois les tests validés, les futurs apprenants démarchent eux-mêmes les employeurs. Cette recherche peut se faire en lien avec le CFA. Le contrat peut être conclu avec une pharmacie d'officine ou hospitalière.

V. Objectifs de la formation

Activités visées

Conformément à l'article L.4241-1 du CSP, le préparateur/technicien en pharmacie effectue ses missions sous la responsabilité et le contrôle effectif d'un pharmacien. Leur responsabilité pénale demeure engagée.

Dans ce cadre, il peut réaliser les missions suivantes :

- Analyse réglementaire de l'ordonnance ou de la demande de produits de santé, de produits diététiques, cosmétiques et d'hygiène corporelle. Délivrance des produits de santé demandés et conseils aux patients/clients.
- Gestion des stocks.
- Participation à la prévention, l'information et la vigilance des patients/clients.
- Accueil du public et vente.
- Fonctions administratives nécessaires pour le remboursement des médicaments, matériel médical, dispositifs médicaux et prestations remboursables.
- Participation à la démarche d'assurance qualité.
- Préparations, conditionnement, étiquetage et tarification.

Compétences attestées

- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel dans le domaine de la santé.
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs dans le domaine de la santé.
- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation professionnelle pour s'adapter et prendre des initiatives.
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.
- Développer un raisonnement de professionnel de santé.

- Recenser et sélectionner les différentes sources documentaires professionnelles et réglementaires en matière de santé.
- Traiter l'information médicale et scientifique.
- Donner des informations et des explications à des professionnels du secteur sanitaire et social.
- Accueillir le patient, assurer sa prise en charge en adoptant une posture de professionnel de santé et en lui prodiguant des conseils.
- Analyser et délivrer sous le contrôle effectif et l'autorité technique du pharmacien les demandes et les ordonnances au regard des exigences techniques et réglementaires.
- Analyser et délivrer sous l'autorité technique du pharmacien les prescriptions ou les demandes de dispositifs médicaux.
- Assurer la qualité des opérations pharmaceutiques.
- Organiser, conduire et mettre en œuvre les préparations magistrales et leur contrôle qualité, les opérations de reconstitution et le conditionnement.
- Gérer les flux et les stocks des produits pharmaceutiques dans l'environnement économique et réglementaire.
- Traiter et transmettre les informations, travailler en équipe, conseiller et encadrer des personnes.
- Agir en matière de santé publique.
- Développer une argumentation avec esprit critique et construire un raisonnement de professionnel de santé.

VI. Indicateurs de performance

	2024-2026		2023-2025		2022-2024	
	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Nombre d'apprentis formés	59	45	72	58	26	23
Taux de réussite	Non disponible*		90.70% avec 100% des élèves présentés		86.90% avec 100% des élèves présentés	
Taux de satisfaction	84.61%	Non disponible*	72.87%	98%	86.52%	84%
Taux d'insertion professionnelle	Non disponible*		Non disponible*		79.41% dont 100% dans les filières métiers certification RNCP – dont 2.94% qui ont poursuivi les études	

Taux de poursuite d'étude	Non disponible*		<i>Projet de développement d'un diplôme d'état grade licence rentrée 2024 filière hospitalière - rentrée 2025 filière officine</i>			
Taux d'interruption en cours de formation	23.72%	Non disponible*	19.44%	12.06%	11,5%	0%
Taux de rupture des contrats conclus	35.59%	Non disponible*	23.61%	18.96%	19.23%	0%

*Non disponible car nous ne pouvons pas encore calculer les indicateurs de performance.

VII. Tarifs

Financement des heures de cours par les OPCO.

Dans le cadre du contrat d'apprentissage, de professionnalisation ou d'un plan de développement de compétences, le financement des heures de cours de formation est en principe entièrement pris en charge par l'OPCO.

L'apprenant est rémunéré par l'employeur.

Pour son inscription à l'université, l'apprenant doit s'acquitter de la CVEC (Contribution de Vie Etudiante et de Campus) par paiement ou exonération.

En 2025/2026, son montant est de 105 €.

VIII. Rémunération des apprenants par l'employeur

La rémunération Contrat d'apprentissage		
Niveau de formation	1^{ère} année	2^{ème} année
De 16 à 25 ans BEP CSS	55% du SMC de la Convention Collective de la Pharmacie d'Officine	65% du SMC de la Convention Collective de la Pharmacie d'Officine
De 26 à 29 ans BEP CSS	100 % du SMC de la Convention Collective de la Pharmacie d'Officine	100 % du SMC de la Convention Collective de la Pharmacie d'Officine
De 16 à 25 ans Baccalauréat	56% du SMC de la Convention Collective de la Pharmacie d'Officine	67% du SMC de la Convention Collective de la Pharmacie d'Officine
De 26 à 29 ans Baccalauréat	100% du SMC de la Convention Collective de la Pharmacie d'Officine	100% du SMC de la Convention Collective de la Pharmacie d'Officine
Contrat de professionnalisation (à partir de 30 ans)		
	1^{ère} année	2^{ème} année
	100% du SMIC	100% du SMIC

IX. Aide aux employeurs du secteur privé (pour les entreprises ayant moins de 250 salariés et pour un diplôme préparé inférieur ou égal au niveau V)

Il faut en premier lieu que le contrat d'apprentissage et la convention soient parvenus à l'OPCO.

Les contrats d'apprentissage dont la date d'exécution intervient avant le 1^{er} janvier 2027, une nouvelle aide exceptionnelle est instaurée, d'un montant de **4 500€**.

Pour les **apprentis en situation de handicap** le montant est de **6 000€**.

Cette aide est octroyée uniquement pour la première année du contrat d'apprentissage.

X. Poursuite(s) de formation possible(s)

- CQP Dermo-Cosmétique-Pharmaceutique
- 3^{ème} année en Préparateur hospitalier
- Préparateur dans l'industrie pharmaceutique
- Dermopharmacie et cosmétologie (CQP DCP, D.E.U.S.T., Licence Pro)
- Orthopédiste Orthésiste : Certificat de Technicien Supérieur
- Homéopathie : certificat, DU
- Information médicale/pharmaceutique
- Visiteur médical agréé, DU
- D.E.U.S.T. délégué pharmaceutique
- Intégration possible après sélection sur dossier en deuxième année de pharmacie à l'université
- Création à venir d'une licence Préparateur / Technicien en pharmacie.

XI. Démarche qualité

Le CFA des Préparateurs en Pharmacie du Var est engagé depuis 2015 dans la démarche qualité relative au décret N°2015-790 visant à garantir la qualité des actions de la formation professionnelle continue.

Le CFA a obtenu en 2017 le label réseau qualité qui a permis entre autres de mettre en place tous les moyens nécessaires et aux normes pour l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Le CFA a obtenu en Septembre 2021 la certification QUALIOPI et son renouvellement en septembre 2024.

XII. Contacts

Renseignements au 04 94 18 90 95

ou

Par mail : accueil@prepapharmavar.com

Pour en savoir plus sur le CFA Préparateur en Pharmacie et les formations proposées

Scannez le QR code pour arriver sur notre site internet ou rendez-vous directement sur : www.cfapharma.fr



Retrouvez-nous également sur les réseaux sociaux :

[Instagram](#)



[Facebook](#)



[Linkedin](#)

